

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE LA COMMUNE DE VERMES DU 5 SEPTEMBRE 2013

Présidence : Sylviane Faivre, conseillère communale
Secrétaire : Sylvianne Fleury, secrétaire de l'Assemblée bourgeoise
6 personnes assistent aux débats
Lieu : Halle de gymnastique

1. Salutations et souhaits de bienvenue

Sylviane Faivre, conseillère communale, souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n°27 du 7 août 2013
- par convocation à domicile
- par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Salutations et souhaits de bienvenue
2. Désignation du président de l'Assemblée
3. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 29 octobre 2012
4. Prendre connaissance et préavisier la liste des candidats/es à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent
5. Divers et imprévu

2. Désignation du président de l'Assemblée

Selon l'article 18, alinéa 3 du Règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Val Terbi, les assemblées bourgeoises choisissent parmi leurs membres leur président et leur vice-président. Ces derniers seront appelés à fonctionner durant plusieurs années.

Vote :

A l'unanimité, les ayants droit bourgeois élisent Jean-Paul Bindy en tant que président et Louise Schaller en tant que vice-présidente.

3. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 29 octobre 2012

La secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 29 octobre 2012. Le procès-verbal est accepté tacitement, avec remerciements à son auteure.

4. Prendre connaissance et préavisier la liste des candidats/es à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent

Rapporteuse : Sylviane Faivre

Sylviane Faivre remercie Sylvianne Fleury et Jean-Paul Bindy pour avoir œuvré à la recherche de personnes afin de présenter ce soir une commission bourgeoise formée de 5 membres comme l'exige le règlement d'organisation à son article 47 et qui stipule que les commissions des villages de la commune de Val Terbi se composent de 5 membres chacune, nommées par le Conseil général. Elles remplissent les fonctions qui leur sont attribuées dans le cahier des charges y relatif.

La liste des candidats pour la commission bourgeoise de la commune de Vermes est la suivante :

1. Bindy Jean-Paul
2. Fleury Pierre-Alain
3. Rais Yvan
4. Fleury Charles
5. Schaller Louise

Discussion :

Elle n'est pas demandée.

Vote :

Les ayants droits bourgeois préavisent favorablement la liste des candidats susnommés.

5. Divers et imprévus

Roger Rais relève que des personnes ont volé du bois à la bourgeoisie de Vermes sans qu'il y ait eu de suites. Il demande à être convoqué afin d'être entendu à ce sujet et souhaite que ce problème soit réglé comme il se doit.

Lorsque des coupes de bois sont faites sur les chemins forestiers, Roger Rais souhaite que les alpines endommagées ou enlevées soient remises en état, il a constaté ces dégradations plus particulièrement au chemin du Montaigu. Sylviane Faivre signale qu'il s'agit de chemins forestiers et que ceux-ci sont utilisés pour l'exploitation de la forêt, de ce fait ils ne peuvent pas rester toujours en bon état. La tournée des divers chemins bourgeois sera effectuée avec la commission bourgeoise.

Michel Brahier donne une information concernant la route d'Envelier et plus particulièrement au sujet des prochaines fermetures qui sont prévues pour le bon déroulement des travaux.

Floriane Rais propose à ce que cette information soit également annoncée par Fréquence Jura qui informe ses auditeurs des routes en travaux ou fermées. Michel Brahier prend note de cette remarque.

La séance est levée à 20h30.

Vermes, le 5 septembre 2013

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE
DE VERMES**

Sylviane Faivre
Présidente

Sylvianne Fleury
Secrétaire